

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

DECRET N° 98 - 310

DU

2 Septembre 1998

portant nomination d'un ambassadeur extraordinaire
et plénipotentiaire.*LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,*

Vu l'Acte Fondamental ;

Vu le décret n°62-130 du 9 mai 1962 fixant le régime de
rémunération des fonctionnaires de la République du Congo ;Vu le décret n°92-181 du 16 mai 1992 portant statut
particulier du cadre des agents des services diplomatiques et
consulaires ;Vu le décret n°92-555 du 19 août 1992 fixant la durée des
affectations dans les missions diplomatiques ou consulaires ;Vu le décret n°93-580 du 30 novembre 1993 fixant les effectifs
des ambassades et des consulats ;Vu le décret n°93-582 du 30 novembre 1993 définissant la
carte diplomatique et consulaire de la République du Congo ;Vu le décret n°94-354 du 3 août 1994 fixant le régime de
rémunération applicable aux personnels des services extérieurs du
ministère des affaires étrangères et aux personnels des cabinets
militaires près les ambassades ;Vu le décret n°94-440 du 2 septembre 1994 portant
modification de certaines dispositions du décret n°93-580 du 30
novembre 1993 fixant les effectifs des ambassades et des
consulats ;Vu l'arrêté n°1864 du 19 août 1992 portant codification de la
rotation diplomatique ;Vu le décret n°98-130 du 12 mai 1998 portant attributions et
organisation du secrétariat général du ministère des affaires
étrangères et de la coopération ;Vu le décret n°98-131 du 12 mai 1998 portant attributions et
organisation du ministère des affaires étrangères et de la
coopération ;Vu le décret n°002-97 du 2 novembre 1997 tel que modifié par
le décret n° 98-5 du 20 janvier 1998 portant nomination des
membres du Gouvernement.Vu le décret n°97-13 du 12 décembre 1997 portant
organisation des intérim des membres du Gouvernement ;

En Conseil des ministres ;

DECRETE :

Article premier.- Monsieur **Jean-Pierre LOUYEBO** est nommé ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire en Russie.

Article 2.- Le présent décret sera inséré au Journal Officiel./-

Fait à Brazzaville, le 2 Septembre 1998

[Signature]
Le Général d'armée Denis SASSOU-NGUESSO.-

Par le Président de la République,

Le ministre des affaires étrangères et
de la coopération,

[Signature]
Rodolphe ADADA.

Pour le ministre des finances et du budget, en mission:
Le ministre d'Etat chargé de la programmation, de la
privatisation et de la promotion de l'entreprise privée
nationale,

[Signature]
Paul KAYA.